



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°2020/878

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : SOLIVAISSUELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Code du produit : S470873

Code UFI : SEU3-E0WV-J00U-9GRU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage Général : Pastilles pour lave vaisselle. Ecolabel.

Usage: Professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.

Adresse : Immeuble Smart Parc / BAT Est - 11 Avenue Dubonnet - 92400 Courbevoie

Téléphone : 01 46 67 58 50

Adresse mail : consommateurs@boltonsolitaire.fr

Site internet : www.solipro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye irrit. 2, H319)

Ce mélange n'est pas classé pour le danger physique

Ce mélange n'est pas classé pour le danger pour l'environnement

2.2. Eléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15)

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Pictogrammes de danger :

**Mention d'avertissement :**

ATTENTION

Identificateur du produit :**Etiquetage additionnel :**

EUH 208 Contient de la SUBTILYSINE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

SOLIVAISSUELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) $\geq 0,1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Le mélange ne contient pas de substances $\geq 0,1\%$ présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances****3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Note (vle/cmr)	%
CAS: 497-19-8 CE: 207-838-8 INDEX: 011-005-00-2 REACH: 01-2119485498-19 CARBONATE DE SODIUM	Eye irrit. 2, H319		10 - 25
CAS: 15630-89-4 CE: 239-707-6 REACH: 01-2119457268-30 SODIUM CARBONATE PEROXIDE	Ox. Sol. 3, H272 Acute tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 (SCL $\geq 25\%$) Eye irrit. 2, H319 (SCL $7.5\% \leq C < 25\%$)		10 - 25
CAS: 13870-28-5 CE: 237-623-4 REACH: 01-2119485031-47 Disodium disilicate	Eye Dam. 1, H318 (SCL C $\geq 10\%$) Eye irrit. 2, H319 (SCL $1\% \leq C < 10\%$)		1 - 2,5
CAS: 01/01/9014 CE: 232-752-2 REACH: 01-2119480434-38 SUBTILYSINE	Acute tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M=1		0,1 - 1

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

[2] Substance CMR

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

SOLIVAISSUELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

4.1. Description des mesures de premiers secours**- En cas d'inhalation:**

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

- En cas de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes et en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur, ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

- En cas de contact avec la peau:

Non concerné.

Enlever les vêtements contaminés.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Rincer abondamment.

En cas de rougeur, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion :

Rincer la bouche.

Ne rien faire, absorber par la bouche.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non étiqueté inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

En cas d'incendie, utiliser un extincteur adapté à l'origine du feu.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits en décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former:

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Combinaison complète de protection.

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

SOLIVAISSELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée dans les fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 7 - Manipulation et stockage.

Voir la rubrique 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

Voir la rubrique 13 - Considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant utilisation.

Bien refermer le bouchon après utilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédure recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Toujours conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit destiné aux professionnels.

Ne pas retirer l'étiquette du produit.

Se référer à la rubrique 1 pour l'indication du produit.

RUBRIQUE 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeur limite d'exposition professionnelle :**

- France (INRS - ED984 - oct 2016)

Pas de substance.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)

Utilisation finale: **Travailleurs**

Voie d'exposition: Inhalation long terme

SOLIVAISSELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 5 mg/m3

Voie d'exposition: dermale court terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 12.8 mg/cm2

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 12.8 mg/kg

Utilisation finale: **Consommateurs**

Voie d'exposition: dermale court terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 6.4 mg/cm2

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 6.4 mg/kg

[Disodium disilicate \(CAS: 13870-28-5\)](#)**Utilisation finale:** **Travailleurs**

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique

DNEL: 11.12 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique

DNEL: 318 mg/kg

Utilisation finale: **Consommateurs**

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique

DNEL: 2.39 mg/m3

Voie d'exposition: dermale long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique

DNEL: 159 mg/kg

Voie d'exposition: ingestion long terme

Effets potentiels sur la santé: systémique

DNEL: 1.59 mg/kg

[CARBONATE DE SODIUM \(CAS: 497-19-8\)](#)**Utilisation finale:** **Travailleurs**

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 10 mg/m3

Utilisation finale: **Consommateurs**

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 5 mg/m3

[SUBTILYSINE \(CAS: 9014-01-1\)](#)**Utilisation finale:** **Travailleurs**

Voie d'exposition: Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé: local

DNEL: 0.00006 mg/m3

SOLIVAISSELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

Utilisation finale:**Consommateurs**

Voie d'exposition:

Inhalation long terme

Effets potentiels sur la santé:

local

DNEL:

0.000015 mg/m³**Concentration prédictive sans effet (PNEC) :****SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)**

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 0.035 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

PNEC : 0.035 mg/l

Compartiment de l'environnement : STP

PNEC : 16.24 mg/l

Disodium disilicate (CAS: 13870-28-5)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 1.47 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 7.5 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

PNEC : 7.5 mg/l

Compartiment de l'environnement : STP

PNEC : 28 mg/l

SUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 0.00006 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

PNEC : 0.000006 mg/l

Compartiment de l'environnement : STP

PNEC : 65 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesure de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN16321.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

Utiliser des gants de protection appropriés en cas d'exposition répétée.

SOLIVAISSUELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.
Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Types de gants conseillés :

- Latex naturel
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de ventilation insuffisante, porter un masque FFP.

RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat physique : Solide

Couleur : blanc

Odeur : Inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point de fusion/point de congélation : Pas de donnée

Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition : Pas de donnée

Inflammabilité : Pas de donnée

Limites inférieure et supérieure

d'explosion : Pas de donnée

Point d'éclair : Pas de donnée

Température d'auto-inflammation : Pas de donnée

Température de décomposition : Pas de donnée

pH : (20°C) 11 +/- 0.5 (1%)

Viscosité cinématique: Pas de donnée

Solubilité : Soluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log) : Pas de donnée

Pression de vapeur : Pas de donnée

Densité et/ou densité relative : Pas de donnée

Densité de vapeur relative : Pas de donnée

Caractéristiques des particules : Pas de donnée

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Le mélange est stable sous des conditions normales de manipulation et stockage.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions normales de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans l'état actuel de nos connaissances.

SOLIVAISSUELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'humidité

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produit de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****11.1.1. Substances**SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)

Par voie orale : DL50 = 1034 mg/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 = >2000 mg/kg
Espèce : LapinDisodium disilicate (CAS: 13870-28-5)Par voie orale : DL50 = 2507 mg/kg
Espèce : Rat (OCDE 401)Par voie respiratoire : cL50 = > 3510 mg/kg
(poussières/brouillard) Espèce : Rat (OCDE 403)CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)Par voie orale : DL50 = 2800 mg/kg de poids corporel
Espèce : RatPar voie cutanée : DL50 = >2000 mg/kg de poids corporel
Espèce : LapinSUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)Par voie orale : DL50 = 504 mg/kg de poids corporel
Espèce : rat**11.1.2 Mélange****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.(H319)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur le cellule germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SOLIVAISSELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée n'est disponible

11.2.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter le produit dans les égouts ni dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement selon les règles de calcul du règlement CLP 1272/2008.

12.1.1. Substances**SODIUM CARBONATE PEROXIDE (CAS: 15630-89-4)**

- Toxicité pour les poissons :

Espèce:	Pimephales promelas
CL50=	70.7 mg/l
Durée d'exposition:	96h
Espèce:	Pimephales promelas
NOEC=	7.4 mg/l
Durée d'exposition:	96h

- Toxicité pour les crustacés :

Espèce:	Daphnia pulex
CL50=	4.9 mg/l
Durée d'exposition:	48h
Espèce:	Daphnia pulex
NOEC=	2 mg/l
Durée d'exposition:	48h

Disodium disilicate (CAS: 13870-28-5)

- Toxicité pour les poissons :

Espèce:	Danio rerio
CL50=	> 500 mg/l
Durée d'exposition:	96h
Type de test:	OCDE 203

- Toxicité pour les crustacés :

Espèce:	Daphnia magna
CL50=	491 mg/l
Durée d'exposition:	48h
Type de test:	OCDE 202

- Toxicité pour les algues :

Espèce:	Desmodesmus subspicatus
NOEC=	18 mg/l
Durée d'exposition:	72h
Test NOEC:	OCDE 201

SOLIVAISSELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)

- Toxicité pour les poissons :

Espèce:	Lepomis macrochirus
CL50=	300 mg/l
Durée d'exposition:	96 H

SUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)

- Toxicité pour les poissons :

CL50=	8.2 mg/l
Durée d'exposition:	96 H
Type de test:	OCDE 203

- Toxicité pour les crustacés :

Espèce:	Daphnies
CL50=	0.586 mg/l
Durée d'exposition:	48 H
Type de test:	OCDE 202

- Toxicité pour les algues :

CL50=	0.83 mg/l
Durée d'exposition:	72 H
Type de test:	OCDE 201

12.1.2. Mélanges**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relative aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur sont fournies à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

12.2.1. Substances**SUBTILYSINE (CAS: 9014-01-1)**

Biodégradation : Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risques pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

SOLIVAISSUELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

Pas d'information.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU****14.3. Classe(s) de danger pour le transport****14.4. Groupe d'emballage****14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les règlementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

- Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible

- Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible

- Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

- Substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009, protocole de Montréal) :

Le mélange ne contient pas de substance présentant un danger pour la couche d'ozone.

- Polluants organiques persistants (POP) (Règlement (UE) 2019/1021) :

Le mélange ne contient pas de polluant organique persistant.

- Règlement PIC (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (Convention de Rotterdam):

Le mélange n'est pas concerné par la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

- Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

SOLIVAISSELLE PASTILLES LAVE-VAISSELLE 3 en 1 (ECOLABEL)

Version 4

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Moins de 5% :	agents de surface non ioniques.
5% ou plus, mais moins de 15% :	agents de blanchiment oxygénés.
Moins de 5% :	polycarboxylates

Enzymes

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique est réalisée pour les substances concernées. Les données sont indiquées dans les différentes rubriques concernées de la fiche de données de sécurité du produit.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et règlementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

La classification du présent mélange a été obtenu par calcul conformément au règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédictive sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport internationnal de marchandises Dangereuses par la Route

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique

STP : usine de traitement des eaux usées

TMP : tableau des maladies professionnelles

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable

SVHC : Substance of Very High Concern

OMI : Organisation Maritime Internationale

SCL : Limite de Concentration Spécifique

Modification par rapport à la précédent version:

Rubriques 1, 3, 8, 11, 12, 15.